

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

<b>NOMBRES DE MEMBRES</b>		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	25	30
<b>Date de la convocation</b>		
22/09/2023		
<b>Date d'affichage</b>		
22/09/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES  
du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du **jeudi 28 septembre 2023 (20 h)**

**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**

L'an deux mil vingt trois

et le vingt-huit septembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, FESSY Véronique (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah, MONTEL Fabienne (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERTRAM Fabrice (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont) a donné pouvoir à NEYRAND Jean-François (Fourneaux), CHATRE Philippe a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GIRAUD Jean-Marc (Lay) a donné pouvoir à GERVAIS Christian (Croizet/Gand), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Excusés :** BERT Pascal (Vendranges)

**Délibération 2023-067-CC**

**Objet : Avancements de grade 2023 – Créations de postes - Pôle Environnement**

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

**Délibération 2023-067-CC****Objet : Avancements de grade 2023 – Créations de postes - Pôle Environnement**

Le Président rappelle à l'assemblée,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 8 septembre 2023

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services afin de permettre la nomination des agents promouvables par d'avancement de grade, pour l'année 2023,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs,

**Le Président propose à l'assemblée,**

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- 1 poste vacant au tableau des effectifs,
- la création de 2 postes d'agents de maîtrise et les suppressions des postes suivants : 1 poste d'Adjoint Technique et 2 postes d'Adjoint Technique Principal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de 2023, au titre du chapitre 12.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 28/09/2023

Le secrétaire de séance,

Benabdallah LAIADI



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône